



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2025

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres de l'Association régionale de camping et de caravanning Bas St-Laurent, ci-après l'ARCC Bas St-Laurent ».

Par la présente, vous êtes invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'ARCC Bas St-Laurent qui se tiendra **le dimanche 7 septembre à 9 h 00 au Parc du Mont-citadelle sis au 69 Route du Mont-Citadelle, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Qc, G0L 3K0.**

Prenez note que contrairement à ce qui avait été indiqué dans le programme des activités, il ne s'agit pas d'une assemblée générale annuelle mais bien d'une assemblée générale extraordinaire dont vous trouverez ci-joint le contenu. **La participation à distance n'est pas permise.**

Cette assemblée a spécifiquement pour motif d'autoriser la dissolution volontaire de l'organisme et d'autoriser le conseil d'administration à remettre le reliquat de ses biens, après acquittement de ses dettes, sous forme de chèque remis entre tous les membres en part égale. Afin que les résolutions en question puissent être approuvées, elles devront recevoir l'appui des deux-tiers ($\frac{2}{3}$) des voix des membres lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de même que les informations relatives à l'inscription de votre participation à l'assemblée générale extraordinaire. Les règlements généraux de l'ARCC Bas St-Laurent est également joint au présent avis de convocation.. Le plan de dissolution de l'ARCC Bas St-Laurent vous sera envoyé d'ici peu.

Nous espérons que vous serez parmi nous à cette occasion.

Signé en ce 13 août 2025, par :

Hélène Perreault, secrétaire ARCC Bas St-Laurent

p.j.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
2. Vérification du droit de présence, de la validité de l'avis de convocation et du quorum
3. Nomination d'une présidence et d'un secrétariat d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Présentation du plan de dissolution
6. Résolution pour autoriser la demande de dissolution de la personne morale Association régionale de camping et de caravanning Bas St-Laurent (vote)
7. Résolution pour autoriser un administrateur à signer les documents requis pour la dissolution (vote)
8. Résolution pour autoriser la remise du reliquat des biens au terme du processus de dissolution sous forme de chèque remis entre tous les membres en part égale (vote)
9. Clôture de l'assemblée

**L'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre est importante pour vous.
Soyez-y!**

En tant que membre, vous avez le privilège d'assister à cette assemblée générale extraordinaire. De grandes décisions y seront prises et seuls les membres de votre région peuvent y voter. Votre vote est donc significatif.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Jasmine Brisson arcc05@fqcc.ca ou 418-724-4499.

Merci de votre intérêt à la bonne marche de votre association et nous espérons vous compter parmi les participants à cette assemblée.